

Résolution 1089

pour des relations transfrontalières apaisées et la réaffirmation de l'opposition catégorique à l'échangeur autoroutier de Viry

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la pétition 2182 « Non à l'échangeur autoroutier de Viry, oui aux transports publics et à la mobilité douce », son renvoi au Conseil d'Etat par 67 oui, 13 non et 9 abstentions¹ et la réponse du Conseil d'Etat² qui met en évidence le refus des autorités de Viry comme élément décisif dans l'ajournement sine die du projet d'échangeur ;
- la question urgente écrite QUE 2025 et la réponse du Conseil d'Etat³, qui considère également l'opposition des autorités de Viry, en particulier la délibération du 27 avril 2021, comme motif unique de l'arrêt des travaux de planification de cet échangeur ;
- le courrier du ministère français des Transports (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mobilité) du 3 novembre 2023 à l'ATMB actant l'abandon du projet d'échangeur suite à la délibération du Conseil municipal de Viry citée ci-dessus ;
- la feuille de route opérationnelle « Petites douanes sud-ouest » signée par les autorités régionales et locales le 28 janvier 2025 et figurant dans le rapport à la motion M 2795-B⁴ qui vise une réduction du trafic pendulaire dans les communes de la frange frontalière du sud-ouest genevois et envisage l'extension de la fermeture nocturne des douanes au cas où cet objectif ne serait pas atteint ;
- l'élection municipale du 22 mars 2026 qui a vu la victoire d'une liste dont un des projets phares est la réalisation de l'échangeur autoroutier⁵ et l'accession à la mairie de son chef de file dont les discours en faveur de cette infrastructure sont sans ambiguïté,

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/courriers/AN-P02182A.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02182B.pdf>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE02025a.pdf>

⁴ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02795B.pdf>

⁵ <https://viry2026.fr/mobilite/#contournement>

invite le Conseil d'Etat

- à réaffirmer l'attachement du canton à la feuille de route « Petites douanes sud-ouest » et au processus visant, par la concertation entre les autorités concernées, à diminuer le trafic automobile pendulaire dans le secteur sud-ouest du canton ;
- à interroger les autorités régionales et nationales françaises quant à l'éventualité d'une remise en question de l'abandon du projet d'échangeur autoroutier ;
- à rappeler à qui de droit les termes de la feuille de route, en particulier sur la possibilité de n'ouvrir qu'aux mobilités collectives et actives le passage des douanes concernées aux heures de pointe ;
- en cas de réalisation du projet, à permettre une fermeture nocturne (heures à définir en fonction des nuisances) des douanes des communes concernées qui subiraient une augmentation du trafic routier due à l'ouverture du nouvel échangeur autoroutier de Viry.